Image not found or type unknown

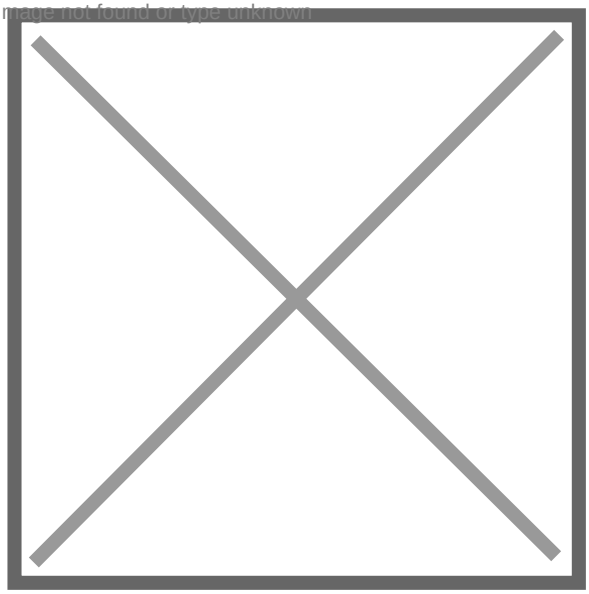

Mon mari a quitté le dom conjugal

Par **laseve**, le **08/09/2008** à **13:57**

mariée depuis début mai 08, ss le régime de la séparation d biens.Mon mari fin juillet, (soit 2 mois parès le mariage) m'a laissé sur mon bureau un courrier me demandant l'autorisation de quitter le domicile.lui ai donné mon accord par courrier(vu son comportement soudain, et sa demande) . Il n'a fait aucune démarche légale pour entamer une procédure de divorce, ni par avocat, ni directement auprès d'un tribunal.Il est parti sans me prévenir ce samedi 6septembre.A emmené ttes ses affaires personnelles, et les meubles lui appartenant, et m'a laissé le double d clés de la maison ds la boite aux lettres.Il a donc quitté le domicile conjugal. Je ne sais pas ou il a déménagé, il ne m'a pas donné sa nouvelle adresse. Je suppose qu'il ne participera pas aux charges du foyer à l'avenir, d'ailleurs pr septembre, il n'a participé à rien (loyer, factures etc...).
-A-il le droit de quitter de cette manière le domicile conjugal,sans avoir fait aucune démarche auprès de la justice???
-quelles sont malgré tout ses obligations en tant qu'époux, même ayant quitté le domicile?
-que me conseillez-vous pour me protéger au mieux?

Par **jeetendra**, le **08/09/2008** à **14:34**

bonjour, faite sans tarder une main courante à la police ou à la gendarmerie pour signaler l'abandon du domicile conjugal par votre mari qui demeure lié aux obligations découlant du mariage tant que le divorce n'a pas été prononcé, courage, cordialement

Par **laseve**, le **08/09/2008** à **14:51**

Je vous remercie infiniment pour votre réponse, si rapide!
Dans ce genre de situation, nous nous retrouvons bien souvent perdus, et le domaine du droit étant très spécifique, il nous est indispensable d'être orientés, donc merci encore.
Ds le mail précédent je vs expliquais que je l'avais autorisé par courrier à quitter le domicile conjugal(en réponse à sa demande express), et j'avais ajouté que je lui demandais de participer aux charges du foyer jusqu'à son départ, j'avais spécifié ceci, car il participait déjà avec beaucoup de mal..et je voulais me protéger. Ceci dit, je pense qu'il va se servir de mon courrier pour ne plus participer...cependant je pense que tant que nous sommes mariés, il est dans l'obligation d'une participations aux charges du foyer...pouvez vous me confirmer ceci SVP ? ceci dit, ne sachant pas ou il est parti, comment faire pour le faire participer!!!???
D'avance je vous en remercie.

Par **marianne003**, le **11/09/2008** à **14:11**

il s'est passé la même chose avec mes parents, lorsque mon père est parti. Il n'a plus participé, refus catégorique malgré les relances. Ma mère a demandé au moment du divorce le remboursement de la moité de ces sommes de la date de son départ à celle du divorce. Et elle l'a obtenu.
bon courage.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés